

DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

ARRONDISSEMENT DE MEAUX
CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DU PAYS DE L'OURCQ

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS**

DATE DE CONVOCATION :	19 octobre 2022
DATE D’AFFICHAGE :	31 octobre 2022
NOMBRE DE CONSEILLERS :	
En exercice :	21
Présents :	7
Absents :	14
Votants :	7

L’an deux mille vingt-deux,

Le 25 octobre à 18 h,

Le Conseil d’administration du CIAS légalement convoqué, après une première réunion en date du 18 octobre où le quorum n’a pas été atteint, s’est réuni au siège de la Communauté de communes du Pays de l’Ourcq à Ocquerre, sous la Présidence de Monsieur Pierre EELBODE.

ETAIENT PRESENTS :

CATHERINE BEGUIN, GENEVIEVE BORAWSKI, PIERRE EELBODE, VICTOR ETIENNE, FREDERIC MAAS, FRANCINE THIERY ET SYLVIANE TRONCHE.

ETAIENT ABSENTS :

BERNADETTE BEAUVAIS, VIRGINIE BERTHELIN, BRIGITTE BOULVIN, NADINE CARON, FRANCIS CHESNÉ, CHANTAL GIRAUD, MICHELE GREINSCHGL, NATHALIE HERPSONT, ISABELLE KRAUSCH, CHRISTINE LASSIEGE, LAURENT MARCILLOUX, CINDY MOUSSI-LE GUILLOU, VALERIE SOULIER ET JOËL WILHELM.

SECRETAIRE :

SYLVIANE TRONCHE.

Réf. : 2022-10/03

OBJET : **Décision Budgétaire Modificative n°2****LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,****VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1612-11,**VU** le Code de l'Action Sociale et des Familles et, notamment son article L123-8,**VU** la Délibération du Conseil d'Administration approuvant le Budget Principal de l'année,**CONSIDERANT** la nécessité de réaliser des ajustements budgétaires,**OUI** l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité des votes exprimés,

D'ADOPTER la décision Budgétaire Modificative n°2 au Budget CIAS telle que détaillée ci-

dessous qui modifie le Budget CIAS 2022 :

Fonctionnement		
Dépense	-	219 468,79
011. Charges à caractère général	-	64 400,00
012. Charges de personnel et frais assimilés	-	136 560,03
022. Dépenses imprévues	-	21 158,76
023. Virement à la section d'investissement	-	-
042. Opérations d'ordre de transfert entre sections	-	350,00
65. Autres charges de gestion courante	-	3 000,00
67. Charges exceptionnelles	-	-
Recette	-	219 468,79
042. Opérations d'ordre de transfert entre sections	-	125,00
70. Ventes de produits fabriqués, prestations de servi	-	20 000,00
74. Dotations, subventions et participations	-	198 278,79
75. Autres produits de gestion courante	-	495,00
77. Produits exceptionnels	-	570,00
Investissement		
Dépense	-	350,00
040. Opérations d'ordre de transfert entre sections	-	125,00
16. Emprunts et dettes assimilées	-	350,00
20. Immobilisations incorporelles(sauf le 204)	-	575,00
Recette	-	350,00
040. Opérations d'ordre de transfert entre sections	-	350,00

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Et ont signé au registre le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait conforme

A Ocquerre, le 31 octobre 2022.

Pierre Eelbode
PrésidentSylviane Tronche
Secrétaire de la séance